

**URB/20045 : Demande de permis d'urbanisme pour placer une enseigne lumineuse "kom op tegen kanker" avec logo ; Rue Royale 217;  
introduite par Monsieur Peter DE GROOF - Kom op tegen Kanker A.S.B.L. Rue Royale 217 à 1210  
Bruxelles.**

## **AVIS**

Considérant que la demande se situe en zone de forte mixité le long d'un espace structurant et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 et en zone d'habitation et d'entreprise au plan particulier d'affectation du sol n°31 "Rue Royale" A.R. 02/04/1981;

Considérant que la demande a pour but de placer une enseigne lumineuse "kom op tegen kanker" composée d'un lettrage en zinc laqué noir avec éclairage indirect orange + un trait + logo en néon haute tension orange;

Considérant que la demande se situe en zone interdite au Titre VI du Règlement Régional d'Urbanisme;

Considérant que la demande déroge à l'article 2.h du PPAS 31 (zone de bâtisse - publicité);

Considérant que la demande déroge à l'article 36 1° c et d du Titre VI du RRU;

**AVIS DÉFAVORABLE (UNANIME)**